

Assurance Entreprise participante/organisatrice



La participation d'une entreprise à un événement (salon, foire, congrès) ou l'organisation de ses propres événements (séminaires internes, fête du Comité d'Entreprise) représente des risques financiers et de notoriété

La garantie de renonciation à recours proposée par les organisateurs ou les prestataires est souvent onéreuse, sans maîtrise des garanties d'assurances et ne couvre pas l'ensemble des enjeux de l'entreprise

OBJET

- **Un contrat ponctuel ou annuel couvrant l'ensemble des événements auxquels l'entreprise participe ou ceux qu'elle organise**

CIBLE

- Entreprises participantes ou organisatrices d'événements

GARANTIES

Annulation

- Prend en charge le remboursement des frais engagés ou dus (coût du stand, location de salle, frais annexes) en cas d'annulation ou d'interruption de participation

Dommages aux biens et aux matériels

- Tout au long de l'événement, y compris durant le transport

Responsabilité Civile

- Dommages causés lors de la manifestation que l'entreprise soit participante ou organisatrice

Missions Professionnelles

- Protège les collaborateurs dans le cadre de leurs déplacements professionnels ainsi que la couverture des clients la cas échéant